



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : ROUEN

Établissement : Université de Rouen

Demande n° S3LP12002188

Dénomination nationale : Activités juridiques

Spécialité : Droit de l'immobilier

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2005, cette licence est portée par la Faculté de Droit et par l'IUT de Rouen en lien avec le Centre de formation continue. L'objectif est de former des juristes sachant négocier, gérer et rédiger des contrats dans le domaine du droit immobilier. Les emplois effectivement occupés par les diplômés sont relativement divers : agents immobiliers ou collaborateurs d'agence, gestionnaires de copropriétés, responsables de financement au sein des banques ou d'agences de promotion immobilière. Cette formation jouit désormais d'une bonne attractivité (4 à 5 candidatures pour une place).

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	25
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	5 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	95 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	43 %
Pourcentage de diplômés en emploi	75 % - 55 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Après quelques années de fonctionnement, le bilan de cette licence professionnelle est contrasté quoique globalement satisfaisant. Cette formation est soutenue par les professionnels de l'immobilier, comme en témoigne leur investissement très important dans l'enseignement (43 % du volume horaire et dans le cœur de métier) et dans le fonctionnement (conseil de perfectionnement). A l'évidence, cette formation est bien adaptée à des besoins régionaux, ce que vérifiait une bonne insertion professionnelle jusqu'au déclenchement de la crise frappant l'immobilier en France. Si la chute du taux d'insertion (et la hausse parallèle du taux de poursuite d'études) est donc largement conjoncturelle, on peut néanmoins s'interroger sur d'autres causes pouvant expliquer cette évolution négative. La formalisation des partenariats étant faible et la formation gardant un caractère assez général (les métiers visés sont assez divers et d'ailleurs peu précisés dans le dossier), ce flou relatif peut desservir les diplômés dans leur recherche d'emploi. Contrairement à d'autres licences du domaine juridique, il n'y a pas ici le soutien d'une profession déterminée. Cela rend d'autant plus nécessaire le fait de renforcer les liens entre le milieu professionnel et la formation.



Le suivi des diplômés gagnerait à être renforcé, les données statistiques fournies étant très inégales en qualité. L'intégration de cette spécialité dans l'offre de formation du domaine « Droit, Economie, Gestion » est faible si on se réfère au nombre d'étudiants de licence générale qui suivent cette formation. Cette situation, qui n'est guère originale, a été analysée par les responsables de la formation. Les candidatures sont peu nombreuses, moins de 10 % des demandes, et les enquêtes montrent que les étudiants privilégient l'obtention (même difficile et lente) de la licence générale à l'entrée dans une licence professionnelle jugée trop contraignante en termes de devenir professionnel. La formation est bien pilotée au plan pédagogique et le conseil de perfectionnement bien constitué et régulièrement réuni. On peut donc s'étonner que la demande de renouvellement n'ait pas été l'occasion de réflexions plus soutenues sur l'avenir de cette licence en rapport avec la crise de l'immobilier. La fiche d'auto-évaluation réalisée par l'établissement ne semble pas avoir non plus conduit à une profonde évolution du dossier.

- Points forts :
 - Une formation équilibrée qui fait une large place aux intervenants professionnels.
 - Une bonne inscription dans le paysage régional du secteur d'activité.
 - Un bon pilotage par l'équipe pédagogique et au niveau du diplôme par le conseil de perfectionnement.

- Points faibles :
 - Un certain flou sur les métiers visés (impression renforcée par le peu de formalisation des partenariats professionnels).
 - Un manque de réflexion sur le devenir de la formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait sans doute de recentrer la formation sur un métier du droit de l'immobilier en s'appuyant sur des partenaires professionnels précis (par exemple « Foncia » qui est souvent cité dans le dossier). Cette formalisation pourrait permettre de développer et dynamiser davantage les interactions avec les professionnels pour favoriser le taux d'insertion des diplômés, grâce à une présence plus soutenue. Il pourrait être judicieux d'étudier avec les professionnels la possibilité de mettre en place un groupe de formation en alternance.